

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2018

DCM N° 18-04-26-11

Objet : Saison sportive 2017/2018 : Financement de l'évènementiel sportif.

Rapporteur: M. TRON

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'organisation des Championnats de Kayak Descente en National 2 les 7 et 8 Juillet prochains par le Kayak Club de Metz sur le bassin de la Pucelle. Le club messin a été choisi par la Fédération Française pour l'accueil de cette compétition dont l'ambition première sera de faire découvrir Metz comme un haut lieu du Canoë-Kayak Français et de ses disciplines associées. Ses infrastructures sportives, touristiques, routières, universitaires et la qualité du bassin d'eaux vives reconnues en font un site de choix. A cette occasion plus de 400 participants venus de toute la France seront attendus à Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le projet présenté et porté par le Kayak Club de Metz au titre de la saison sportive 2017/2018,

CONSIDERANT que le projet présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 2 000 € :**

Kayak Club de Metz
(Championnats de Kayak Descente en National 2 – les 7 et 8 Juillet 2018)

2 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31 Absents : 24 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ